

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances
et de la souveraineté industrielle et
numérique

Arrêté du 10 juin 2024 portant nomination au Bureau central de tarification

NOR : ECOT2412362A

Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique,

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de Tarification,
Vu l'arrêté du 8 mars 2023 portant nomination au Bureau central de tarification,
Vu l'arrêté du 4 septembre 2023 portant nomination au Bureau central de tarification,
Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1,

Arrête

Article 1^{er}

Est nommé membre suppléant du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L.125-6 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurance opérant sur le territoire de la République Française :

M. Thomas CORDEAU (Maif), membre suppléant, en remplacement de M. Jean- Louis CHARLUTEAU (Generali), membre suppléant ;

Article 2

Sont nommés membres du Bureau central de tarification lorsqu'ils statuent en matière d'assurance des véhicules terrestres à moteur en vertu de l'article L.212.1 du code des assurances, en qualité de représentants de représentants des entreprises d'assurance opérant sur le territoire de la République Française :

Mme Isabelle BELLEVERGUE (Matmut), membre titulaire, en remplacement de M. Olivier COURBE (Matmut), membre titulaire ;

Mme Bénédicte LEFEVRE (Groupama), membre suppléant de Mme Olga MIOR (Allianz),
membre titulaire ;

Article 3

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215.1 et L.215.2 du code des assurances, en qualité de représentante des entreprises d'assurance opérant sur le territoire de la République Française :

Mme Isabelle BELLEVERGUE (Matmut), membre titulaire, en remplacement de M. Olivier COURBE (Matmut), membre titulaire ;

Article 4

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait, le 10 juin 2024

Pour le ministre de l'économie, des finances, de la souveraineté industrielle et numérique,

Et par délégation

Le Sous-Directeur des Assurances

Martin LANDAIS